

10 présents - 5 absents

Election des délégués pour l'élection des sénateurs

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 28 septembre 2014. Le Rhône fait partie des départements concernés par ce renouvellement : décret n° 2014-532 du 26 mai 2014.

Les délégués sont élus parmi les conseillers municipaux de la commune concernée.
Les suppléants sont également membres du conseil municipal.

Composition du bureau :

Présidence : Monsieur le Maire

Les deux membres les plus âgés : PARTHIOT Jean-Pierre et PIERREFEU Jean-Paul

Les deux membres les plus jeunes : COUTURIER Nicolas et GUILLAUME Emilie

A élire :

3 délégués titulaires

3 délégués suppléants

Scrutin secret majoritaire à deux tours

Election des délégués titulaires :

Monsieur LEITA Jean-Pierre élu au 1^{er} tour a déclaré accepter le mandat

Monsieur DESPLASSE Gilles élu au 1^{er} tour a déclaré accepter le mandat

Madame DESLOGES Françoise élue au 1^{er} tour a déclaré accepter le mandat

Election des délégués suppléants :

Monsieur PARTHIOT Jean-Pierre élu au 1^{er} tour a déclaré accepter le mandat

Monsieur PIERREFEU Jean-Paul élu au 1^{er} tour a déclaré accepter le mandat

Madame AULAS Mireille élue au 1^{er} tour a déclaré accepter le mandat

11 présents - 4 absents

SYRRTA - Repère de crues

Suite au Plan de Prévention des Risques Inondations du Rhins et de la Trambouze (PPRI) approuvé le 29 décembre 2009 et afin de sensibiliser la population aux risques inondation et d'entretenir la mémoire collective des crues passées, la loi fait obligation aux communes d'inventorier les repères de crues existant sur leur territoire et d'installer à des endroits stratégiques des repères fixes matérialisant les niveaux atteints par les eaux.

Le SYRRTA en charge des cours d'eau sur le territoire propose de mener à l'échelle du bassin versant du Rhins ce type d'opération pour le compte des communes partenaires.

Cette opération doit faire l'objet d'une délibération pour approuver la convention qui fixe les modalités de partenariat concernant la mise en place et la préservation de ces repères de crues.

Le Conseil Municipal,

- Approuve la convention appui aux communes pour la pose de repère de crues, à passer avec le SYRRTA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Désignation référent Forêt - Bois

Monsieur le Maire, invite l'assemblée à désigner un référent Forêt Bois avec lequel FIBOIS - l'interprofession du bois sur le département du Rhône sera en relation, dans le cadre de la Charte forestière de territoire du massif du beaujolais vert.

Le Conseil Municipal désigne comme référent :

- Monsieur Eric FOUGERARD, Conseiller Municipal
Domicilié à SAINT-VINCENT-DE-REINS "La Lièvre"

Fait à Saint-Vincent-de-Reins
Le 20 juin 2014

